



Secret professionnel et atteinte sur Internet???

Par **trapu**, le **16/09/2013** à **17:28**

Bonjour

J'ai besoin d'un éclairage.

J'étais ami avec un gérant de salle de sport et j'y étais adhérent.

Je me suis brouillé avec lui il y a quelque mois. Rien de grave jusqu'ici.

Il y a quelques jours, je reçois un texto de sa part me demandant de régulariser les impayés, en effet j'ai changé de banque et je n'ai pas fait suivre les prélèvements.

Je viens donc de faire le nécessaire.

Entre temps, ce monsieur a envoyé un texto à un membre de ma famille expliquant mes impayés et me traitant de tous les noms (les propos sont indignes d'un chef d'entreprise).

De plus j'apprends qu'il a mis également un post sur Facebook pour parler de ma famille, de mes impayés... Il n'a par contre pas mentionné mon nom, mais les informations ne laissent aucun doute sur mon identité. Certain de mes amis m'ont donc reconnu.

Je me sens salit.

J'aimerais savoir ce que je peux faire car je trouve intolérable que ce monsieur confonde sa vie professionnelle et privée.

Qu'il puisse se servir des informations qu'il a en tant qu'entrepreneur pour m'atteindre et me calomnier me semble impardonnable.

Existe-t-il des recours???

Le secret professionnel est-il aggravant ou recevable par un magistrat?

Sinon, il risque juste d'y avoir une main courante sans suite.

La juridiction sur Internet et par messagerie sont tout à fait opaques pour moi.

Merci de l'aide que vous pourrez me donner.

Cordialement